

sonne Jean Jossard (*Jossardi*), seigneur de Châtillon-d'Azergues, et d'Antoine d'Albon, seigneur de Bagnols, par Pierre Tassin, de Savigny, cleric du diocèse de Lyon.

Une note marginale porte que cette pièce devait être considérée comme nulle, 1^o parce qu'elle avait été rédigée dix mois avant la mort de l'abbé; 2^o parce qu'elle avait été écrite dans la maison de Bagnols, que Roffec de Balzac avait reçue comme dot de sa femme, Jeanne d'Albon; 3^o parce que les témoins de cet acte étaient, le premier, oncle de Jeanne, et le second, son père; 4^o enfin parce que le notaire qui l'avait rédigé était un des serviteurs de ces derniers, qu'il était châtelain de Châtillon, avait deux de ses fils avec Roffec et un troisième avec Antoine de Balzac. Nous verrons, en effet, que Benoît Tassin, autrement dit Mailliard, autre fils de Pierre, qui était alors moine à Savigny, vota pour Balzac, et s'efforça de faire exclure du scrutin un de ses adversaires (1).

La seconde procuration dont nous avons à parler est celle de Guillaume d'Albon, hôtelier de l'abbaye, moine infirme, à qui nous avons vu qu'on avait porté le procès-verbal de la délibération du 13 pour qu'il y consignât son avis. Quoique cousin de l'abbé défunt et de Jean d'Albon, son successeur en expectative, comme il était en même temps grand-oncle de la femme de Roffec de Balzac, ce dernier parvint à lui faire signer, la veille de l'élection, une délégation pour un simple moine, Hugues Rostaing, qui, en effet, vota pour Antoine de Balzac. Cette procuration eût pour témoins les mêmes personnes que la précédente, c'est-à-dire Antoine d'Albon, neveu de Guillaume d'Albon et beau-père de Roffec de Balzac; et Jean Jossard, oncle de la femme de ce dernier. Une note écrite en marge de cette pièce, moitié en latin et moitié en français, lui dénie toute valeur par suite de ces diverses circonstances, et de ce que le délégataire ne put jurer que Guillaume d'Albon, qui résidait dans l'abbaye, ne pouvait venir voter. Cette note nous apprend, en outre, que ce dernier était gardé dans

(1) Voyez, au reste, sur la famille Mailliard, la notice que j'ai publiée dans le *Journal de Montbrison*, des 8 et 15 juillet 1849.